



## ÉTUDE DU DEVENIR DU SITE DE PLANGUENOUAL

Comme évoqué lors du comité syndical du 16 décembre, le cabinet d'études SAGE, en charge du dossier du site de Planguenoual, propose trois scénarios .

**SCÉNARIO A :** Fermeture de l'usine de Planguenoual et le transfert des OMr vers des sites extérieurs

**SCÉNARIO B :** Mise aux normes de l'UVE avec valorisation électrique

1. La modernisation de l'usine en conformité avec les exigences réglementaires de mises aux normes avec valorisation électrique (maintien de la turbine actuelle) pour une durée d'amortissement de 8 ans ;
2. La modernisation de l'usine en conformité avec les exigences réglementaires de mises aux normes avec amélioration de la valorisation électrique (changement de la turbine) pour une durée d'amortissement de 20 ans.

**SCÉNARIO C :** Revamping de l'usine pour le traitement des refus de CSR avec valorisation électrique avec une capacité variable de 29 000 t/an et de 44 000 t/an.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,**

- ➡ **ABANDONNE** le scénario A qui prévoit la fermeture de l'usine de Planguenoual ;
- ➡ **MANDATE** Monsieur Le Président pour le lancement d'un audit technique de tous les sites de traitement de KERVAL.

POUR EXTRAIT CONFORME  
A PLOUFRAGAN, le 17 FÉVRIER 2021

Le Président

Rémy MOULIN



# COMITÉ SYNDICAL N°1/2021

## LE 17 FÉVRIER 2021

### Convocation du 04 février 2021

Nombre de membre du comité syndical : 37

Envoyé en préfecture le 24/02/2021

Reçu en préfecture le 24/02/2021

Affiché le 24/02/2021

ID : 022-200043677-20210217-D566-DE

L'an deux mil vingt et un le dix-sept février à dix-sept heures les membres du comité syndical de Kerval Centre Armor, se sont réunis à PLOUFRAGAN sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de Kerval Centre Armor conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales :  
**Mr Rémy MOULIN**

	PRÉSENTS	VOTANTS
<b>Membres titulaires</b>	24	24
<b>Membres suppléants</b>	1	1
<b>Procuration</b>		3
	<b>25</b>	<b>28</b>

**SECRETARE DE SEANCE : Mr Dominique PRIGENT**

MEMBRES TITULAIRES			MEMBRES SUPPLÉANTS	
	NOM	PRÉNOM	Présent ( e )	SUPPLÉANCE OU PROCURATION
LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon		
	THOMAS	Gilles		
	DABOUDET	Gérard		
	BERTHO	Laurent	*	
	PRESSE	Philippe	*	
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle	*	
LAMBALLE TERRE ET MER	COUELLAN	Jean-Luc	*	
	MOISAN	Eric	*	
	HERCOUET	Philippe	*	
	BARBO	Jean-Luc	*	
	ALLAIN	Jérémy	*	
	BERTRAND	Denis	*	
	GOUEZIN	Alain	*	
	ALLAIN	Marie-Paule		
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	GEFFROY	Jean-Michel		D-PRIGENT
	PRIGENT	Dominique	*	
	MEURO	Jérémy	*	
	LE VAILLANT	Jean-Paul	*	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	MOULIN	Rémy	*	
	RAOULT	Loïc		R-MOULIN
	LEMAITRE	Christian	*	
	GALLERNE	Pascale	*	
	PRIDO	Pascal	*	
	LE NOANE	Gaël		R-ROUXEL (Suppléant)
	RAOULT	Roland	*	
	LAPORTE	Pascal		
	GENIN	Chloë		
	LE BUHAN	Didier		
	SÉRANDOUR	Marcel	*	
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie	*	
	COSSON	Mickaël		
	LOYER	Jean-Yves	*	
	POILBOUT	Corentin		S.STENTZEL
	LE GUERN	François		
QUELEN	Marcel	*		
DINAN AGGLOMÉRATION	VILT	Gérard	*	
	LAYEC	Claude	*	

Envoyé en préfecture le 24/02/2021

Reçu en préfecture le 24/02/2021

Affiché le 24/02/2021

ID : 022-200043677-20210217-D566-DE